

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 3 Domaine et
patrimoine

Sous-domaine :
3-6 Autres actes de gestion
du domaine privée

Objet : Abroge et remplace
Modification
Délibération :2025-14
succession maison de
Madame PALOSSE Josette

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :

10.07.2025

Date de publication de la
présente délibération :

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie Mr RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe.

Excusés : ROGER Robert, QUINTA Régis, PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : BIAU-PRADEL Gisèle

Le conseil municipal de la commune,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code civil,
VU le testament de Madame PALOSSE Josette,

CONSIDÉRANT que le legs est énoncé dans le projet d'acte joint,
CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce legs conformément aux souhaits de Mme PALOSSE,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : D'accepter le legs purement et simplement offert par Madame PALOSSE Josette.

Article 2 : D'exprimer sa profonde gratitude à Madame PALOSSE Josette pour sa générosité envers la commune.

Article 3 : D'inscrire les biens objet du legs dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,
M.PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire,
le 21 juillet 2025

